AR PREFECTURE
006-210600649-20201126-2020_01_41-AI
Reçu le 30/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE GATTIERES

****

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020/01/41

Portant délégation de signature à
Madame RADANO Anne-Laure, Directeur Général des Services

Nous, Maire de la Commune de Gattières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19 ;

Vu les arrêtés municipaux portant nomination de Madame RADANO Anne-Laure en qualité de Directeur Général des Services, n° 2002/00/38 du 5 juin 2002, renouvelé par arrêté n° 2007/00/105 du 30 mai 2007, renouvelé par arrêté n° 2012/00/77 du 2 avril 2012 et renouvelé par arrêté n° 2017/00/156 en date du 24 juillet 2017 ;

Considérant qu'afin de faciliter le fonctionnement des services municipaux il y a lieu de donner délégation de signature à Madame RADANO Anne-Laure ;

ARRETONS

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame RADANO Anne-Laure, Directeur Général des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les décisions relatives aux engagements et aux bons de commande inférieurs à 6 000,00 euros autant en fonctionnement qu'en investissement,
- les contrats de recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- les ordres de missions,
- les absences, congés et R.T.T.,
- les autorisations spéciales d'absences,
- les conventions de stages,
- les bulletins d'inscription aux formations,
- les déclarations d'accident du travail,
- les certificats de travail,
- les certificats de versement d'acomptes,
- les soldes de tout compte,

AR PREFECTURE
006-210600649-20201126-2020_01_41-AI
Reçu le 30/11/2020

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de la signature du présent arrêté, de sa transmission au visa et de sa publication.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la commune de GATTIERES et notifié à l'intéressée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Une ampliation sera transmise :

- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de GRASSE,
- au Receveur du Trésor Public de VENCE
- Madame RADANO Anne-Laure

Fait à Gattières, le 26 novembre 2020
Madame le Maire
Pascale GUIT NICOL

MAIRIE de GATTIÈRES (ALPES-MARITIMES)

Signature de l'Agent

Notifié le 02/12/2020

Radano

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte